

Contrat de formation professionnelle

(Article L.6353-2 et R. 6353-1 du code du travail)

Entre les soussignés :

1 – **Marc GRIMAUD**, 470 Chemin des combes – 06410 BIOT,
Enseignant en Shiatsu – Ecole ICHO
Enregistré sous le numéro 93.06.07821.06
Auprès du Préfet de la région Provence – Alpes Côtes d'Azur
N° de SIREN : 43267670800014

2 - et Nom Prénom :
 Adresse :
 Téléphone :
 Adresse Mail :

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L 6353-3 au 6353-7 du Code du Travail.

ARTICLE 1er : Objet :

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée « formation en Shiatsu 2ème cycle»

Cet contrat définit les modalités de la suite de la formation, soit les 3 derniers cycles.

Ce contrat est signé pour la durée de cycle de la formation, et garantit les conditions des contrats des cycles suivants

ARTICLE 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien et de perfectionnement des connaissances prévue par l'article L 6313-1 du Code du travail.

Elle a pour objectif d'acquérir les compétences nécessaires à la pratique professionnelle du Shiatsu.

Cette formation est ouverte aux stagiaires ayant validé le 1er cycle, la formation complète se finalisant après la validation des 4 cycles à raison d'un cycle par an.

A l'issue du 2ème cycle, une évaluation des connaissances acquises par le stagiaire est effectuée.

A l'issue du 3ème cycle, après une évaluation théorique, le certificat de Praticien en Shiatsu sera délivré au stagiaire,.

A l'issue du 4ème cycle, le certificat de Praticien confirmé en Shiatsu sera délivré au stagiaire.

A l'issue des 4 années de formation, une évaluation dont les modalités seront fournies au stagiaire en fonction de l'organisme référant S.P.S. , le certificat de Spécialiste en Shiatsu sera délivré au stagiaire après validation par l'organisme compétant .

La durée totale restante de la formation est fixée à 48 jours soit 404 heures de formation, détaillés comme suit :

- 2ème cycle : 19 jours soit 152 heures
- 3ème cycle : 19 jours soit 152 heures
- 4ème cycle : 10 jours soit 100 heures

- Stage résidentiel optionnel de 3 jours soit 24 heures

Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat (annexe 1)

ARTICLE 3 : niveau de connaissance préalable nécessaire

La validation du 1er cycle est nécessaire pour suivre la formation susvisée et obtenir la qualification à laquelle elle prépare.

ARTICLE 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu à Biot – 470 Chemin des Combes, du 22 Septembre 2018 au 8 juin 2019 pour le 2ème cycle (dates mentionnées dans le programme de formation sous réserve de modification).

Le 3ème cycle débutera en septembre 2020, le 4ème cycle en septembre 2021.

Elle est organisée pour un effectif de 12 stagiaires maximum.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée : cours pratiques et cours théoriques sont dispensés, et une évaluation de la pratique et des connaissances acquises est faite en fin de cycle.

Les conditions détaillées figurent en annexe du présent contrat.

Diplômes, titre ou référence de(s) personne(s) chargée(s) de la formation :

Masseur kinésithérapeute D,E, - Praticien Shiatsu S.P.S. et F.F.S.T. - Enseignant accrédité SPS.

ARTICLE 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, **le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter (quatorze jours si conclu à distance).**

Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, **aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.**

ARTICLE 6 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation (non soumis à TVA) est fixé à :
1 900 Euros pour le 2ème cycle
1 850 Euros pour le 3ème cycle
1 000 Euros pour le 4ème cycle

Le stagiaire s'engage à verser :

- la totalité du prix susmentionné correspondant au cycle de sa formation.

Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 200 Euros.

Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix dû par le stagiaire.

Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est à effectuer au 1er jour du stage.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans versement de l'acompte.

ARTICLE 7 : Interruption du stage

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- **Le montant total de la formation est dû**

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, **seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.**

ARTICLE 8 : Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Grasse sera seul compétent pour régler le litige

Fait en double exemplaire, à Biot le

Pour le stagiaire

Pour l'organisme,
GRIMAUD Marc, enseignant

Signature

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a circular flourish above it.

Annexe 1 : programme détaillé de l'action de formation

Dispositif de formation 2ème année

Action de Formation	Intervenants	Lieu	Étude pratique		Etude théorique	
			Nombre d'heures	Libellé	Nombre d'heures	Libellé
1	marc grimaud	Centre Marine - Biot			8	Rappel des 5 éléments : approfondissement – Le Qi, le Sang et les liquides organiques
2	marc grimaud	Centre Marine - Biot	1	localisation et repérage des points cités dans le cours théorique	7	les points d'acupuncture : définition des Shu et Mu et leurs fonctions
3	marc grimaud	Centre Marine - Biot	1	localisation et repérage des points cités dans le cours théorique	7	les points d'acupuncture : définition des sources, luo , xi et leurs fonctions
4	marc grimaud	Centre Marine - Biot	1	localisation et repérage des points cités dans le cours théorique	7	Shu antiques : définition et fonctions et utilisations
5	marc grimaud	Centre Marine - Biot	4	révisions pratiques	4	Qi gong : théorie
6	marc grimaud	Centre Marine - Biot	4	Do-in + QI-gong du P et GI + repérage des points des 2 méridiens	4	méridiens P et GI : fonction points principaux
7	marc grimaud	Centre Marine - Biot	4	Do-in + QI-gong du E et Rte + repérage des points des 2 méridiens	4	méridiens E et Rte : fonction points principaux
8	marc grimaud	Centre Marine - Biot	4	Do-in + QI-gong du C et IG + repérage des points des 2 méridiens	4	méridiens C et IG : fonction points principaux
9	marc grimaud	Centre Marine - Biot	4	Do-in + QI-gong du MC et TR + repérage des points des 2 méridiens	4	Méridiens MC et TR : fonction points principaux
10	marc grimaud	Centre Marine - Biot	4	Do-in + QI-gong du R et V + repérage des points des 2 méridiens	4	méridiens R et V : fonction points principaux
11	marc grimaud	Centre Marine - Biot	4	Do-in + QI-gong du F et VB + repérage des points des 2 méridiens	4	méridiens F et VB: fonction points principaux
12	marc grimaud	Centre Marine - Biot			8	Les points Fenêtres du Ciel – Les grands points régulateurs de l'énergie – les points HM

13	marc grimaud	Centre Marine - Biot	8	journée dispensaire		
14	marc grimaud	Centre Marine - Biot			8	structure et concept des méridiens – Horloge circadienne – Midi Minuit- Rôle des 12 fonctions organiques
15	marc grimaud	Centre Marine - Biot	4	le raisonnement logique dans le diagnostic + questionnaire du patient	4	le raisonnement logique dans le diagnostic + questionnaire du patient + diagnostic de la langue
16	marc grimaud	Centre Marine - Biot	6	Mise en pratique de la thérapeutique énergétique	2	La moxibustion
17	marc grimaud	Centre Marine - Biot	8	Mise en pratique de la thérapeutique énergétique		
18	marc grimaud	Centre Marine - Biot	8	Mise en pratique de la thérapeutique énergétique		
19	marc grimaud	Centre Marine - Biot	8	Rencontre inter-année (avec 3ème et 4ème année)		
20	marc grimaud	Centre Marine – Biot		évaluation fin d'année en vu de l'obtention de l'attestation de fin 2ème année.		
21	marc grimaud	Centre Marine – Biot	8	Journée dispensaire optionnelle		
22	marc grimaud	Centre Marine – Biot	8	Journée participative événementielle (Téléthon) optionnelle		
23	marc grimaud	Centre Marine – Biot	8	Journée participative événementielle (Journée Nationale du Shiatsu) optionnelle		
Total Heures obligatoires			73 heures		79 heures	
Total heures formation			152 heures + 24 heures optionnelles			

Total nombre de jour de formation :	Obligatoires : 19	Optionnels : 3
Travail personnel de pratique en dehors du centre de Formation	50 heures minimum	
Total formation : 202 heures minimum		
Responsable du centre de Formation : Marc GRIMAUD	nombre maximal d'élève : 12	

Fiche de renseignements

Nom.....

Prénom

Date et lieu de naissance.....

Adresse

.....

Code postal.....

Ville.....

Telephone.....

Adresse mail.....

Profession :.....

Situation professionnelle : (rayer les mentions inutiles)

- salarié(e)
- profession libérale
- sans emploi

Niveau d'etude.....

Diplômes.....

.....

.....

.....

.....

But de la formation : (rayer la mention inutile)

- connaissance personnelle
- obtention du titre professionnel